

COMTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2009

PRESENTS : PAINCO Alexandre, HUI Philippe, GOLOUBENKO Philippe, HUI Odile, CAPTIER Antoine, MATEYA Marie-Christine

ABSENTS : VAN DER GRINTEN Marcus (procuration à Philippe HUI), GOOSKENS Jacqueline (procuration à Alexandre PAINCO) COLMENERO Serge (procuration à GOULOUBENKO Philippe)

ABSENT EXCUSE : MOREAU Gérard

I – DELIBERATIONS

- AUGMENTATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Actuellement la redevance d'assainissement est de 0.31 € le m³, la moyenne du département étant de 1.03 € le m³, Mr le Maire propose de fixer la redevance à 0.50 € le m³ à compter du 1^{er} janvier 2009. Vote : OUI à l'unanimité

- LOCATION LOCAL à JOELLE DELAUNAY

Renouvellement de la location à Mme DELAUNAY. Le loyer était jusqu'à présent de 220 €, Mr le Maire propose de le passer à 250 € toutes charges comprises.

Mr le Maire signale qu'il ne sera pas possible d'engager des travaux dans la boutique cette année. Vote : OUI à l'unanimité

- MISE EN SECURITE ET REHABILITATION DU DOMAINE DE L'ABBE SAUNIÈRE

Une seule entreprise, MIRLAND Nicolas de Roquetaillade a répondu à l'appel d'offres. Il propose de réaliser les travaux pour la somme de 20 676.19 € HT. Vote : OUI à l'unanimité

Mr Philippe HUI propose d'inviter la population à une visite des lieux à la fin des travaux

- LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL A LA EURL LORRIE'S ANGELS

La cave Aimery Sieur d'Arques ne souhaitant pas renouveler le bail de ce local , Mr le Maire a été saisi d'une demande de la EURL LORRIE'S ANGELS qui souhaite louer ce local à des fins commerciales (cadres, huiles essentielles, bougies, bijoux fantaisies, encens, CD)

Le loyer a été fixé à 375 € par mois, les frais d'eau et d'électricité étant à la charge du locataire. Le preneur versera une caution correspondant à deux mois de loyer à son entrée dans les lieux. Vote : OUI à l'unanimité

II – PANNEAUX DU MUSEE

30 panneaux explicatifs du musée plastifiés format A2 et montés sur une structure rigide doivent être changés. Deux entreprises ont fourni des devis :

- PUB SERVICE de Belvianes et Cavirac

- PROGETTO IMMAGINE en Italie

PUB SERVICE fabrique les panneaux à 37 € HT l'unité, PROGETTO IMMAGINE à 25 € HT l'unité. Ce dernier propose aussi de livrer les travaux sans frais, de les mettre en place avec Mr CAPTIER ainsi que de mettre gratuitement à la disposition du musée 30 photos du fonds CORBU-CAPTIER. Le conseil choisit l'entreprise PROGETTO IMAGINE pour réaliser ces panneaux.

III – AMENAGEMENT DU MUSEE

Mr Antoine CAPTIER explique qu'il y aura 3 parties dans le musée, une salle lapidaire, une salle vie de l'Abbé Saunière et une salle hypothèse sur le trésor. Par ailleurs on prépare un DVD qui servira de présentation dans la future salle vidéo

IV – SITE INTERNET

Mr GOLOUBENKO expose qu'il y aurait lieu de refondre et d'améliorer l'actuel site internet ou bien d'en créer un nouveau qui soit plus attractif. Il y a donc lieu de choisir un nouveau webmaster situé de préférence à proximité de Rennes Le Château.

Quatre webmasters ont fait une proposition :

- 8^{ème} Climat de Bugarach
- SARL Atelier Empreinte de Rennes Le Chateau
- Société SPHEERYS de Sougraigne
- SARL Barinca Travel&Tourism de Belvianes et Cahirac

Après étude des propositions, le conseil choisit la SARL Barinca Travel &Tourisme pour la création d'un nouveau site internet pour la somme de 300 € pour 5 pages et 20 € par page supplémentaire. L'hébergement du site sera de 26 € par an.

V – DIVERS

Sont évoqués les problèmes d'ouverture et d'entretien de l'église, notamment pendant les périodes de fermeture du musée. Un rendez-vous a été demandé à Monsieur l'Abbé CAPOMACCIO. Il serait souhaitable que soit clairement défini ce qui relève de la paroisse et ce qui relève de la commune.

Etude de restitution des objets du musée que le couple CORBU-CAPTIER revendique.

VI – QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Aline CHADEFAUD demande que soit remis en état la portion de la route de la Maurine la plus détériorée, entre Ribambelle et la Maurine.

Mr le Maire rappelle qu'à l'origine il s'agissait d'un chemin qui a été goudronné et une étude sera demandée à la Communauté de Communes de Couiza qui en a maintenant la compétence.

La séance est levée à 19 h 52.

Le Maire
A.PAINCO